

Du traitement Antiphlogistique par J. P. ROTOT, M. D., professeur de Médecine Légale à l'École de Médecine, médecin de l'Hôtel Dieu, etc. (*)

Messieurs,

Le Président d'une Société, disiez-vous à notre dernière réunion, doit montrer l'exemple aux autres ; c'est pour cela que vous m'imposâtes immédiatement l'obligation de préparer pour ce soir un travail sur un sujet quelconque. Si j'avais pu trouver un moyen honorable de me soustraire à cette obligation, je dois vous avouer que je l'aurais pris ; mais j'ai été obligé de faire de la nécessité, une vertu, et je n'ai aujourd'hui d'autre mérite que celui de l'obéissance. Cependant, quoique ce soit peu de chose, je souhaite que dans le cours de cette année vous puissiez tous vous rendre tour à tour le même témoignage.

Le sujet sur lequel je dois vous entretenir est des plus importants ; il embrasse, pour ainsi dire, toute la médecine : il faudrait un volume pour le traiter convenablement ; mais je ne ferai que l'ébaucher.

S'il faut en croire des médecins d'une certaine école, le traitement antiphlogistique a fait son temps. Il doit maintenant céder le pas à un nouveau traitement basé, dit-on, sur une connaissance plus approfondie de la science médicale.

S'il est vrai que le traitement antiphlogistique a été une erreur, il faut avouer que la mesure, en effet, doit être comble ; et, tout en versant des pleurs sur les maux innombrables qu'il a causés à l'humanité durant sa longue carrière, nous devons sans pitié le rejeter immédiatement, et adopter le nouveau système qui nous est proposé par quelques sommités médicales. Cependant les règles de la prudence ne doivent pas être mises de côté dans une question si grave. Le traitement antiphlogistique a été regardé comme vrai depuis si

(*) Malgré l'intérêt que présente la question du traitement Antiphlogistique, nous avons été forcé de ne donner, vu l'abondance des matières, qu'un résumé de ce travail.